

RA 2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

SOMMAIRE

	P2	LE MOT DU PRÉSIDENT
	P3	L'ANNÉE 2013 VUE PAR DES ÉLUS DU SMED13
01	P4-5	LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION
02	P6-9	L'ACTIVITÉ AU FIL DES MOIS
03	P10-11	LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS
04	P12-13	LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
05	P14-15	L'INFORMATION À L'ATTENTION DES COMMUNES ET DES USAGERS
06	P16-17	LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE
07	P18-19	LES STRUCTURES ET INSTANCES
08	P20	LE PERSONNEL ANNÉE 2013
09	P21	LE BILAN FINANCIER
10	P22	LE PATRIMOINE DU SMED13
11	P23	LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2013
12	P24	LES GRANDES ORIENTATIONS DU SYNDICAT

LE MOT DU PRESIDENT



JACK SAUTEL

Président du Syndicat Mixte d'Énergie
du Département des Bouches-du-Rhône
Maire de Maussane-les-Alpilles

Madame, Monsieur, Mes chers collègues,

J'arbore cet éditorial en vous confirmant ma volonté sans faille d'œuvrer pour toutes les communes sans exception. Notre Syndicat bénéficie d'une identité connue bien au-delà des limites des Bouches du Rhône et d'une renommée à la hauteur des projets initiés et des réalisations.

Le SMED13 est entré pour sa 21^{ème} année dans une nouvelle mandature. Chers Amis, chers Collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir réélu le 28 mai 2014 pour un deuxième mandat. C'est pour moi un honneur d'avoir la présidence d'un Syndicat dont je suis fier.

Fier de la place essentielle qu'il occupe aux côtés des communes-membres du département et cela, je tiens à le souligner, nous le devons, au travail constant des Élus et de l'équipe qui m'entourent.

Je m'adresse ici, tout particulièrement aux délégués qui viennent de nous rejoindre, pour vous souhaiter la bienvenue et vous dire que je suis à votre disposition pour vous apporter toute l'énergie nécessaire pour accomplir ensemble le travail qui nous attend.

Le SMED13 apporte une expertise fine sur tous les dossiers qui lui sont confiés.

Au fil du temps, il s'est doté de compétences nouvelles afin d'accompagner au plus près et au mieux les communes dans tous les domaines liés à l'énergie.

Toujours dans l'action et dans l'anticipation, il soutient vos projets locaux, notamment au travers de travaux de renforcement et sécurisation de réseaux en zones rurales ou de travaux de dissimulations coordonnées avec le réseau de communications électroniques en centre ville.

Au niveau de la Maîtrise de la demande d'énergie, il propose des diagnostics de performances énergétiques pour les bâtiments communaux, ainsi que des diagnostics sur l'éclairages publics ; Ces expertises vous permettent de dresser un état des lieux de votre patrimoine et vous aident au travers de préconisations à réaliser de véritables économies. Le Syndicat participe également au financement des installations de stations GNV.

Ces actions sont toujours intégrées dans une démarche cohérente de réflexion commune et de retour d'expériences.

Les diagnostics Eclairage public s'inscrivent dans la démarche : "Consommer juste pour un éclairage public durable" et accompagnent une Charte Lumière. Un guide GNV est associé à l'installation de stations, afin de mieux vous informer.

A propos de la transition énergétique le Syndicat a apporté sa contribution en participant au débat national. Les enjeux de la sobriété et de l'efficacité énergétique, le développement des énergies nouvelles sont le socle de nos actions. Nous restons attentifs et attendons des réponses réelles et réalistes.

Mutualiser les moyens, c'est aider les communes et les usagers. Dans cet objectif le Syndicat vise deux nouvelles compétences optionnelles.

En 2013 les études concernant l'achat d'énergies et le déploiement des infrastructures de recherches pour les véhicules électriques ont été réalisées. Dès 2014 elles seront opérationnelles et proposées aux communes : la souscription de contrats d'achat d'énergie et la coordination de groupement de commandes pour l'une, le recensement des communes candidates pour l'implantation de bornes sur leur territoire, pour l'autre.

Défendre l'intérêt de nos communes-membres, les accompagner, les aider restent les objectifs que je me suis toujours fixés. Ce rapport d'activité qui vous est soumis en démontre un résultat efficient.

Préservez cet esprit de cohésion qui nous anime et tout deviendra accessible ! L'intérêt général prime au SMED13.

Je vous remercie, délégués de notre Syndicat, membres du Bureau, membres des Commissions pour votre présence dans les instances et pour la confiance partagée.

Cordialement

Le Président
Jack SAUTEL

L'ANNÉE 2013 VUE PAR DES ÉLUS DU SMED13



JULES SUSINI

1^{er} Vice-Président et
délégué à la concession gaz



BERNARD BASTIDE

Vice-Président et
délégué à la communication

Cette année 2013 a été marquée par le Débat National sur la Transition Energétique

Ce débat a mobilisé les élus du Syndicat au travers notamment d'une contribution que nous avons portée tout au long de l'année lors de différentes rencontres organisées par la région PACA. Aussi, nous suivons avec attention les nouvelles dispositions législatives liées au débat sur la Transition Energétique.

Ce fut aussi le moment pour le Syndicat de lancer les schémas directeurs de développement du réseau gaz naturel pour le raccordement des unités de méthanisation mais également pour étudier les territoires encore non desservis afin d'évaluer les possibilités de raccordement éventuel.

En effet, depuis le dernier plan de desserte des années 2000, la démographie croissante ainsi que les avancées technologiques peuvent rendre ces territoires économiquement rentables donc raccordables au réseau. Le Syndicat jouerait ainsi pleinement son rôle d'autorité organisatrice de la distribution en proposant une nouvelle énergie et favorisera ainsi le mix énergétique.

Le deuxième schéma concerne le transport alternatif ; entendons par là, les véhicules GNV et électriques. Engagé de longue date dans la promotion et le développement du GNV, le Syndicat a souhaité associer à cette action le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques. La finalité de ce schéma directeur est de vous proposer un maillage cohérent tout en apportant notre expertise technique des réseaux, mixant à la fois l'électrique et le gaz naturel.

Je conclurai par le prochain grand chantier de notre Syndicat pour les années à venir :

La fin des tarifs règlementés de vente de gaz naturel et d'électricité où il s'agira d'apporter aide et assistance aux collectivités par la mise en place de groupements de commandes dédiés.

L'information au cœur de l'activité du Syndicat

Chers collègues, cela fait déjà quelques années que m'incombe la communication au travers de la délégation qui m'a été confiée. Aujourd'hui, je peux dire qu'autour de la confection des outils opérationnels réalisés au rythme de l'activité du Smed13, une véritable culture commune stratégique a muri.

Une culture basée sur la communication institutionnelle dont l'information joue le rôle principal, et ce, pour que vous puissiez appréhender le travail des élus et des agents qui ne manquent pas d'idées fertiles.

Des supports réglementaires en passant par les guides pratiques, l'information sur les compétences obligatoires ou optionnelles du Syndicat se déploie en apportant un accompagnement concret aux communes-membres.

Cette fin d'année 2014, se terminera en beauté puisque les nouveaux locaux du SMED13 vont être livrés. Nous pourrions donc tous prendre possession de cet espace de vie où l'optimisation de la relation de travail sera favorisée.

01

LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

UN PEU D'HISTOIRE

Le Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches du Rhône a été créé en 1994. A l'origine, 84 communes des Bouches du Rhône ont adhéré au Syndicat signant avec le concessionnaire EDF (devenue ErDF) un nouveau cahier des charges, valable pour une durée de trente ans.

Depuis le 1^{er} juillet 1999, 118 communes sont adhérentes soit la totalité des communes des Bouches-du-Rhône à l'exception de la ville de Marseille.

En 2006, le Syndicat Mixte d'Electrification devient Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz combustible. Le 18 décembre 2006 est signé par le SMED13 et Gaz de France (devenu GrDF) un cahier des charges unique d'une durée de trente ans pour le compte de 57 communes. Depuis la concession gaz n'a cessé de croître pour atteindre un total de 78 communes au 31/12/2013.

LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT

Pour accomplir sa mission, le Syndicat dispose de la compétence de base obligatoire et s'est doté de compétences optionnelles à la carte.

Compétence de base obligatoire :

- Autorité concédante de la distribution publique d'énergie électrique.

Compétences optionnelles :

- Maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement, de renforcement, d'amélioration et de renouvellement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique,
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (Article 8),
- Autorité concédante de la distribution publique de gaz combustible.

LE FINANCEMENT EN CHIFFRES

240 596

euros de participation des communes au titre de la maîtrise d'œuvre des travaux d'intégration et de renforcement

114 860

euros de cotisation des communes

1 838 743

millions d'euros de subventions FACE

1 628 369

millions d'euros de redevance de concession

761 480

euros perçu au titre de la TCCFE des communes de moins de 2 000 habitants, dont 99,5% reversé aux communes

596 968

euros de récupération de TVA

1 000 640

euros de participation ErDF au titre de l'Art. 8

352 821

euros de subvention CG13

LE PATRIMOINE EN CHIFFRES

630 204

usagers d'électricité consommateurs et

9 212

producteurs décentralisés

90 713

clients en gaz naturel

20 229

km de réseau électrique basse et moyenne tension

1 983

km de réseau gaz naturel

LES RÉALISATIONS SUR L'ANNÉE 2013 EN CHIFFRES

69

opérations sous maîtrise d'ouvrage SMED13

4,6

millions d'euros HT de travaux sur le réseau d'électricité

L'INSTITUTION EN CHIFFRES

118

communes membres soit environ

1 133 000

habitants

90

communes adhérentes aux compétences optionnelles de maîtrise d'ouvrage de travaux de renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux électriques

78

communes adhérentes à la compétence optionnelle gaz



02

L'ACTIVITÉ AU FIL DES MOIS

JANVIER

24 janvier 2013 : Bureau syndical



Février

1
28 février 2013 : Comité syndical
Débat d'Orientations Budgétaires
à SIMIANE-COLLONGUE

2
Signature de la convention
SMED13/Association Française du
Gaz Méditerranée



MARS

3
21 mars 2013 : Comité syndical pour
le vote du budget primitif 2013
à SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

4
Débat National Transition Énergétique
à AIX EN PROVENCE



AVRIL

Commission Extra-Syndicale Travaux - Répartition des financements "Article 8 - esthétique des réseaux" à SALON-DE-PROVENCE

Commission Extra-Syndicale Travaux - Répartition des financements "FACE - renforcement des réseaux" à SALON-DE-PROVENCE

5

Commission Extra-Syndicale - MDE/EnR - Eclairage public "projet de Charte lumière" à SALON-DE-PROVENCE



5



7

Juin

7 Commission Extra-Syndicale Gaz à AIX EN PROVENCE

8

Rencontres techniques - "Pour des économies d'énergies et une gestion durable de l'éclairage public" à GARDANNE

Mai

16 mai 2013 : Bureau syndical

6

Commission Extra-Syndicale Contrôle de la concession électrique - "présentation de l'échantillon de chantiers audités" à SALON-DE-PROVENCE



6



8

02

L'ACTIVITÉ AU FIL DES MOIS

JUILLET

9

11 juillet 2013 : Comité syndical
à ROUSSET

10

CRAC 2012 GrDF à ROUSSET

11

29 juillet 2013 : Comité syndical
à MAUSSANE LES ALPILLES

Septembre

12 septembre 2013 : Bureau syndical

Formation DT/DICT
à SALON DE PROVENCE





12

NOVEMBRE

15 novembre 2013 : Bureau syndical à MIRAMAS
12

Signature du contrat départemental de développement et d'aménagement entre le SMED13 et le Conseil Général des BDR
Pose de la première pierre avec les partenaires, CG13, Europe, Etat, Région PACA et Ademe à MIRAMAS

13

Colloque SMED13/GrDF à LA DESTROUSSE

14

Tarifs sociaux de l'énergie à BOUC-BEL-AIR



15

Décembre

5 décembre 2013 : Bureau syndical

15

19 décembre 2013 : Comité syndical - signature d'un avenant au cahier des charges de concession électrique et présentation du CRAC 2012 ErDF à GRANS

Réunion de la CCSPL à SALON DE PROVENCE

16

Signature de la convention d'engagements à la Charte Eclairage public à CASSIS



13



14



16

I. "...Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution."

Article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Créé par l'article 17 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 sur l'électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi 2003-8 du 3 janvier 2003 sur le gaz et l'électricité).

ÉLECTRICITÉ

Avenant du 19 décembre 2013 au cahier des charges de concession électrique :

Cet avenant porte sur :

- La mise en place de programmes pluriannuels coordonnés d'investissement,
- L'atténuation des variations de la redevance R2,
- L'amélioration du nombre et de la précision des données comptables, patrimoniales et cartographiques transmises par ErDF.

Par cet avenant le SMED13 et ErDF expriment leur attachement au modèle concessionnaire français, à la fois national/régulé et local/concessif et affirment la volonté de le rénover en intégrant l'évolution du contexte tarifaire et en tenant compte des recommandations exprimées par la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2013.

Contrôle de la concession électrique :

Le SMED13 en tant qu'autorité concédante, veille à la bonne exécution du service public de la distribution d'électricité et à la qualité de l'électricité distribuée par le concessionnaire ErDF en charge d'exploiter le réseau, propriété des communes.

En 2013, le contrôle, réalisé en interne et portant sur l'année 2012, comprend le tableau de bord – inventaire technique patrimonial, l'analyse de l'exploitation du patrimoine de la concession et l'analyse comptable et financière de la concession.

Il est complété par la synthèse de l'audit sur pièces et sur place confié à l'AEC (Audit expertise conseil) et portant sur l'immobilisation d'un échantillon de chantiers.

Le rapport de contrôle 2012, ainsi que sa synthèse, sont téléchargeables sur www.smed13.fr



TAXE ÉLECTRICITÉ

La loi NOME du 7 décembre 2010, transpose la directive européenne du 27 octobre 2003 et modifie les modalités de calcul des taxes locales sur la consommation finale d'électricité. Les nouvelles taxes sont uniquement basées sur les quantités d'électricité consommées.

La taxe est exigible au moment de la livraison d'électricité par un fournisseur (ou dès l'inscription comptable des sommes perçues par le fournisseur) à chaque point de livraison d'un utilisateur final.

Le calcul repose sur un prix du MW fixé par l'Etat majoré d'un coefficient fixé par la collectivité entre 0 et 8 % et par le département entre 0 et 4 %.

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 du CGCT disposent que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité soit perçue de plein droit par le SMED13, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes membres dont la population (recensement INSEE) ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants.

Le SMED13 perçoit donc depuis 2012 la taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 21 communes de moins de 2 000 habitants sur le territoire de la concession.

Par délibération du 27 septembre 2012, le comité Syndical a décidé à l'unanimité pour l'année 2013 de :

- Fixer à 8 le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3,
- Reverser à la commune 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13, sur le territoire de la commune et conserver 0,5% au titre de frais de gestion et contrôle,
- Actualiser ce coefficient multiplicateur à compter du 1^{er} janvier 2013 selon les indices de consommation à 8,28.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales impose la mise en place d'un contrôle de la taxe et en facilite l'exercice en permettant à un agent habilité d'accéder auprès des fournisseurs aux informations nécessaires.

Durant l'année 2013, le versement de la taxe au SMED13 a fait l'objet de plusieurs points de contrôle, dont notamment le contrôle de :

- L'exercice effectif de déclarations des fournisseurs présents,
- La réception des états trimestriels,
- Le prélèvement pour frais de déclaration et de versement et du coefficient multiplicateur,
- Le délai de reversement.

Suite à ces contrôles, différentes observations ont dû être faites aux fournisseurs.

GAZ

Contrôle de la concession sur 4 ans avec édition d'un tableau de bord.

Dans un souci de rationalisation administrative, le Syndicat a modifié légèrement la démarche de Contrôle de la Concession gaz en passant d'un marché annuel à un marché quadri-annuel comprenant les prestations suivantes.

Pour chaque année, il sera demandé :

- Une analyse détaillée du patrimoine concédé,
- Une analyse de la cohérence des états d'inventaires technique et comptable.

A la fin de cette mission, en 2014, il sera demandé la réalisation d'un tableau de bord retraçant l'évolution de ces 4 années.

Pour cet exercice, une attention particulière a été portée sur la mise en place d'une procédure de réduction des écarts qui persiste entre les inventaires technique et comptable et plus particulièrement sur les ouvrages les plus anciens.

En complément des informations transmises, une réunion sur site a permis de mesurer le travail de comptage et d'analyse du gaz naturel réalisé par GRTgaz (Gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel).

Signature Avenant n°7 au cahier des charges de concession.

Avec la signature de cet avenant au contrat de concession le 15 novembre 2013, le SMED13 intègre dans le périmètre de sa concession publique de distribution de gaz naturel la commune de SAINT-ETIENNE-DU-GRES.

CCSPL

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 05 décembre 2013.

Les sujets abordés lors de celle-ci ont été les suivants :

- Présentation du Rapport d'Activité 2012 du SMED13,
- Les points clés d'un contrôle de concession,
- Les composantes du prix de l'énergie,
- Présentation des concessions de distribution publique d'énergie électrique et gaz naturel.

Le SMED13 réalise différents types d'opérations, pour à la fois, renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension.

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION DE RÉSEAUX

Les opérations de renforcement et sécurisation de réseaux consistent à adapter le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou à le remettre en état.

Elles sont déterminées en fonction des plaintes des usagers, des contraintes de tension, d'intensité ou de transformation de puissance, ainsi que du type de réseaux – les réseaux en fils nus étant plus sensibles aux aléas climatiques -.

Ces travaux concernent les communes en régime d'électrification rurale, soit 41 communes sur la concession SMED13.

DOTATIONS FINANCIÈRES 2013

FACÉ renforcement	1 423 000 €
FACÉ extension	361 000 €
FACÉ sécurisation fils nus	92 000 €
FACÉ sécurisation fils nus de faible section	47 000 €
FACÉ enfouissement	178 000 €



Tranchée ouverte - LA FARE LES OLIVIERS

En 2013, 25 communes ont bénéficié des travaux du SMED13 pour un montant total TTC de 2 828 835 €.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT 2013

COMMUNE	DESIGNATION
ALLEINS	BTS Roquebesse Tr2
LA BARBEN	HT/BT LA BARBEN Tr2
LES BAUX DE PROVENCE	BT COLOMBIER
BOULBON	BTS EGLISE
CHATEAUNEUF LE ROUGE	BT COLLET ROUGE TR1
CHATEAUNEUF LE ROUGE	BT JEANSON
CHARLEVAL	BTS DURANCE rue Bourbon
EYGALIERES	BTS FONTINELLE TITOU Tr3
FONTVIEILLE	BTS MONFORTE Tr1
GRAVESON	BT rue du Gué
JOUQUES	HT/BT PSSA CARFORT
LAMANON	HT/BT PSSA POTAGER
MAILLANE	HT/BT 4UF LOUP
MAUSSANE LES ALPILLES	HT/BT CYPRES
MAUSSANE LES ALPILLES	BTA ESCA (Plaintes Ab.)
MOLLEGES	BTS Maternelle, Coquillage
MOLLEGES	HT/BT CREMA
MOLLEGES	BTS COQUILLADE
NOVES	HT/BT PSSA BARTALASSE
LE PARADOU	BTA Ch des Lauriers
Le PUY STE REPARADE	BTS CRIDE Ham La Cride
PEYROLLES	BTS La Fourche, la Gare Terra Soléa
PEYROLLES	HT/BT PSSA LOUBATAS
PEYROLLES	HT/BT 4UF CATA
SAINT ANDIOL	BTS DESIRE rue Nougier
St ETIENNE DU GRES	BTA/S poste CHAPITRE
St ESTEVE JANSON	BTS Place Eglise
ST PIERRE DE MEZOARGUES	BTA poste 4 TOURS
ST PIERRE DE MEZOARGUES	HT/BT PSSA PAVILLON
VELAUX	HT BT Reynarde Val Trébia
VELAUX	HT BT 4UF CH DE MARSEILLE

TRAVAUX DE SÉCURISATION 2013

COMMUNE	DESIGNATION
MOURIES	BT JACQUET
MOURIES	BT JUDON
LE PUY Ste REPARADE	BT "St CANADET GLACIERE"
LE PUY Ste REPARADE	BT CRIDE
PEYROLLES	BT GARE cité Ferrage
PEYROLLES	BT MARIGNIERE

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2013

COMMUNE	DESIGNATION
COUDOUX	BTS Collets Sud
COUDOUX	BTS Vautubière
VELAUX	HT BT Val Trébia-Ressan-Reys
VELAUX	BTS République
VELAUX	BTS GS Jean Giono T1

DISSIMULATION DE RÉSEAUX

Ces opérations consistent à enfouir ou mettre en technique discrète sur façade le réseau de distribution publique d'électricité.

Depuis 2005, ces travaux sont coordonnés avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (convention de partenariat avec l'opérateur Orange).

En 2013, le SMED13 a réalisé 27 opérations de dissimulation pour un montant total HT de 2 370 353 €, soit environ 11 km de réseaux aériens basse et moyenne tension supprimés.

Ces travaux sont financés par :

- L'Article 8 du cahier des charges de concession, soit une enveloppe annuelle de 1 000 000 € mise à disposition par le concessionnaire ErDF, représentant 40 % de l'opération plafonnée,
- Le dispositif d'aides aux communes du Conseil général des Bouches du Rhône qui réserve 450 000 € par an, soit 20 % d'aide plafonnée.

COMMUNE	DÉSIGNATION
AIX EN PROVENCE	Avenue de Lattre de Tassigny (Tranche 1)
AURIOL	Traverse Moulin de Redon - Av Lavandières
CARNOUX EN PROVENCE	Avenue C. Debussy (Tranche 2)
CARNOUX EN PROVENCE	Avenue C. Debussy (Tranche 3)
CORNILLON-CONFOUX	Chemin des Faïsses
GREASQUE	Avenue du 8 mai 1945
LA FARE LES OLIVIERS	Hameau de la Pomme de Pin
LAMBESC	Avenue Badonviller (Tranche 1)
LAMBESC	Avenue Badonviller (Tranche 2)
LE THOLONET	Traversée de Palette (Tranche 1)
LES PENNES MIRABEAU	Chemin de la Ferme
MEYRARGUES	Montée du Château, Place Saint André
MOURIES	Impasse Baracan
ORGON	Montée de Beauregard (Tranche 1)
PORT DE BOUC	Traverse du Pégoulier
ROGNONAS	Allée d'Oléon
ROGNONAS	Avenue de la Libération, Rue des Lavois
ROQUEFORT LA BEDOULE	Traverse Clérembault
ROQUEVAIRE	Boulevards Piat et Clémenceau
SAINT CHAMAS	Place Jean Jaurès (Tranche 2)
SAINT MITRE LES REMPARTS	Centre Village intra muros
SALON DE PROVENCE	Rue des Moulin (Tranche 2)
TARASCON	Boulevard Gambetta
TRETS	Avenue Max Dormoy
TRETS	Entrée de Ville : Route de Peynier
VENELLES	ZA Les Logissons (Tranche 1)
VITROLLES	Avenue de Marseille (Tranche 1)

FIBRE OPTIQUE ET APPUIS COMMUNS

Le SMED13, autorité concédante pour les communes propriétaires des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, autorise des opérateurs à installer des caméras de vidéo-protection, ainsi que des réseaux de communications électroniques en fibres optiques sur les supports de lignes aériennes basse et moyenne tension.

L'utilisation des supports de réseau de distribution d'énergie électrique permet de réduire le coût des projets, notamment en périphérie des centre-villes, ou de prolonger un projet enfoui sur une première partie de linéaire.

AVENANT ET PROGRAMME COMMUN DE TRAVAUX

Selon l'avenant au cahier des charges de la concession électrique signé le 19 décembre 2013 et afin de renforcer le dispositif des conférences départementales sur les investissements (loi NOME de 2010), le SMED13 et ErDF s'engagent à établir un programme prévisionnel coordonné de développement et de modernisation des réseaux, sur 4 ans de 2014 à 2017.

Ce programme couvrira les investissements futurs prévisionnels, des deux maîtres d'ouvrage sur la concession, dans le cadre de la répartition de la maîtrise d'ouvrage organisée dans le Contrat de Concession. Le programme définit des priorités à 4 ans. Ces priorités portent sur :

- Des zones localisées dont l'alimentation doit être fiabilisée, sécurisée ou adaptée aux besoins de développement du réseau ;
- Des quantités d'ouvrages à renforcer ou à construire pour les besoins de développement du réseau, à sécuriser, à moderniser (éradication d'une technologie incidentogène).

Ces priorités sont décrites et font l'objet d'un chiffrage en volume (non financier). L'objectif du programme est de mettre en œuvre les priorités ainsi définies sur les 4 ans.



Avant/Après - Avenue de Lattre de Tassigny - AIX EN PROVENCE

05

L'INFORMATION À L'ATTENTION DES COMMUNES ET DES USAGERS

Le SMED13 accorde une attention toute particulière aux actions d'information et de sensibilisation auprès des collectivités locales et du grand public.

LA LETTRE D'INFORMATION "L'ÉNERGIE DE NOS COMMUNES"

Editée à 600 exemplaires la lettre d'information "l'énergie de nos communes", est destinée aux communes adhérentes et aux partenaires du SMED13. Elle retrace les actions du Syndicat et traite de l'essentiel de l'actualité énergétique. Illustrée et concise, elle a fait l'objet en 2013 de 3 publications.

LES GUIDES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le guide, "Ma planète en tête" réalisé par la FNCCR est à la disposition des communes.

Ce document sensibilise les usagers aux gestes de base de la maîtrise de demande d'énergie.

Le guide GNV, "Ou comment rouler vert ?".

C'est un document réalisé en partenariat avec l'ATEE et GrDF.

Présenté sous forme de questions, ce guide pratique, à l'attention des collectivités, passe en revue les différentes étapes nécessaires dans la constitution d'une flotte de véhicules GNV.

Sont notamment abordés les aspects techniques par le dimensionnement et le raccordement, les aspects financiers avec les différentes subventions et l'aspect juridique avec des modèles d'actes contractuels.



Guide ma planète en tête



Le guide GNV, "Ou comment rouler vert ?"

LES RAPPORTS DE CONTRÔLE

Ces documents présentent de manière didactique et explicative l'expertise permettant de dégager les enjeux du contrôle de concession.

Ils sont également accompagnés d'une note de synthèse reprenant les principaux indicateurs relevés lors des expertises.

Édités à 300 exemplaires, ils sont adressés aux communes membres et aux délégataires leur donnant ainsi la possibilité de répondre à leurs interrogations.

LE SITE INTERNET

Le site Internet (www.smed13.fr), bibliothèque numérique du Syndicat est quotidiennement alimenté. Un espace privilégié est dédié aux élus.

LES RENCONTRES TECHNIQUES

En 2013, les rencontres techniques se sont tenues à Gardanne sur le thème "Consommer juste pour un éclairage public durable".

Matinée de tables rondes et d'échanges autour des enjeux sécuritaires, énergétiques et environnementaux de l'éclairage public

LE COLLOQUE ANNUEL SMED13/GRDF

Pour 2013, le colloque s'est tenu sur la commune de la Destrousse le 29 novembre. Il avait pour thème : "Le réseau de distribution de gaz : une évolution majeure au profit de la transition énergétique". Il a confirmé la contribution du SMED13 au débat national sur la transition énergétique.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les diagnostics Éclairage public

Le poste éclairage public (EP) représente en moyenne 18 à 20 % de la facture énergétique des communes et près de 45 à 50 % de leur facture d'électricité.

Depuis 2012, le Syndicat met, à disposition des communes membres, des moyens et un soutien technique dans le domaine de l'éclairage public.

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est associé à cette démarche en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Au total, sur la période 2013-2014, le Syndicat va réaliser 37 diagnostics éclairage public sur les communes membres, soit environ 50 000 points lumineux et 7 000 KW de puissance installée pour un objectif de réduction de puissance et de consommation de 30 à 50 % selon la composition du parc éclairage public.

Les diagnostics sont financés à hauteur de 80 % par l'ADEME / Région PACA, le FEDER et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Conforme aux prescriptions du cahier des charges de l'ADEME, ils comprennent :

- Un relevé cartographique et géolocalisé des installations,
- Un inventaire technique et financier exhaustif illustrant les principales caractéristiques du parc EP (points lumineux et armoires), ainsi que les pistes d'économie d'exploitation et de fonctionnement à réaliser,
- Des mesures d'éclairement permettant d'évaluer les performances des installations et un schéma d'éclairement définissant les objectifs photométriques de la commune,
- Un schéma directeur de rénovation permettant à la commune de réaliser des choix d'investissement et de concrétiser les phasages de rénovation en fonction du budget,
- Un dossier de consultation des entreprises (en option).

L'objectif est de déterminer un certain nombre d'actions, à intégrer au schéma de rénovation, sur les parcs d'éclairage public, de manière à, notamment :

- Remplacer les lampes à faible rendement (Directive 2005/32/CE),
- Renforcer l'efficacité des luminaires par une plus grande maîtrise de la distribution des flux lumineux afin de garantir un service optimisé aux usagers tout en réduisant les puissances installées,

- Réduire de manière significative les flux perdus et par conséquent les nuisances lumineuses,
- Maîtriser au mieux les durées d'allumage,
- Optimiser les tarifications.

La Charte Éclairage public

La démarche est complétée par l'apport aux communes d'une Charte lumière "Consommer juste pour un éclairage public durable", l'assistant dans ses choix techniques et technologiques pour les rénovations engagées ultérieurement, notamment à l'issue des phases de diagnostic.

L'action pilotée par le SMED13, en collaboration avec le CEREMA, est menée en concertation avec l'ensemble des Collectivités fédératrices des Bouches du Rhône, - comme la Région PACA, la Communauté du Pays d'Aix, le Parc naturel régional des Alpilles, l'Agence Locale de l'Energie Marseille Provence - les partenaires institutionnels et associatifs - ADEME PACA, DREAL PACA, FNCCR, AFE - ce qui lui confère un écho important et participe à la mutualisation des engagements.

Enfin, elle s'inscrit parfaitement dans les objectifs fixés par le projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui identifie des enjeux forts autour de l'éclairage public et souligne l'importance pour la réussite de ces engagements de la modification des comportements de consommation et en parallèle des habitudes de maintenance des systèmes.

La Charte a été présentée à l'ensemble des Communes membres, le 4 juin 2013 à Gardanne lors des Rencontres techniques sur l'Eclairage public.

Elle porte sur 3 principaux engagements :

- La sécurisation nocturne,
- Les économies d'énergie et le territoire,
- La qualité de vie nocturne et le développement durable.

La Charte, ainsi que les Actes des rencontres techniques du 4 juin 2013, sont disponibles sur le site : [www.smed13.fr/base documentaire](http://www.smed13.fr/base_documentaire)



DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LA CONTRIBUTION DU SMED13

Le mercredi 13 mars, à Aix en Provence, le SMED13 a proposé sa contribution au Débat National sur la Transition Énergétique.

L'objectif était de présenter la vision du SMED13 quant à l'évolution des réseaux de distribution publique d'énergie à l'horizon 2030-2050.

Le SMED13 assume ainsi son rôle d'autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie en positionnant la collectivité au centre des enjeux énergétiques.

Cette contribution a également été présentée au Congrès Innovative City le 19 juin 2013 à Nice.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Pour rappel le Décret n°2013-695 du 30 juillet 2013 relatif à la réalisation et à l'affichage de Diagnostic de Performance Énergétique dans les Établissements Recevant du Public de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie rend obligatoire la réalisation et l'affichage de DPE dès lors que leur surface est supérieure à 500 m², puis à 250 m² à compter du 1^{er} juillet 2015.

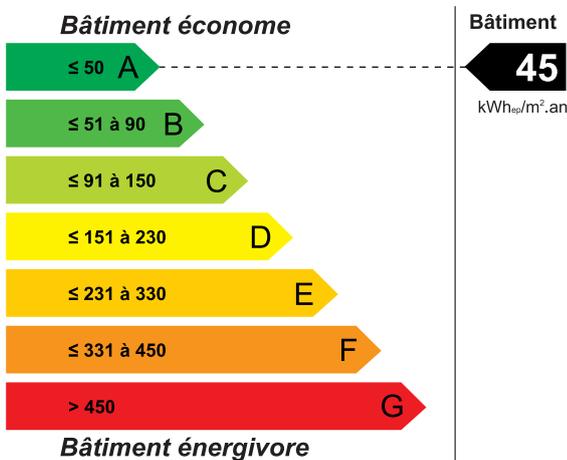
Initiée en fin d'année 2012 et annoncée en conclusion du colloque de la Destrousse, pour répondre à cette obligation législative, la 1^{ère} campagne de réalisation d'étiquette énergétique (DPE) a rencontré un vif succès.

En effet, l'enveloppe budgétaire allouée à cette action a été épuisée en l'espace de quelques mois.

Le premier bilan de l'opération est le suivant :

- 25 communes inscrites.
- 134 bâtiments communaux audités.
- 670 propositions d'amélioration présentées.

Compte tenu de ce premier bilan très satisfaisant, il est apparu nécessaire de reconduire l'opération afin de satisfaire les nombreuses communes qui n'avaient pu être intégrées initialement.



DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Syndicat s'est engagé depuis la mise en place de la concession gaz dans la promotion des différents usages possibles de cette énergie et c'est tout « naturellement » que nous nous sommes intéressés au gaz naturel en tant que carburant : le GNV.

Depuis, de nombreuses actions ont été menées, dont la plus emblématique est l'évolution du parc des véhicules de service du Syndicat au GNV et l'acquisition d'une station d'avitaillement qui, au-delà de nous rendre complètement autonome, nous a permis de réaliser une économie financière et environnementale importante. Aussi, afin de faire partager notre expérience, nous avons mis en place un programme complet d'aides allant de la simple étude technique à la contribution financière par la mise en place d'un fond de concours dédié.

Dernièrement, nous avons souhaité associer à notre schéma directeur gaz une étude sur le développement des infrastructures de recharges des véhicules électriques. L'objectif est de proposer une étude de faisabilité pour le déploiement opérationnel de ces infrastructures.

Elle comprend trois grandes étapes :

- Une phase d'enquête afin d'apporter une connaissance précise des attentes des utilisateurs actuels et futurs dont l'objectif est d'appréhender au mieux les besoins d'aménagement du territoire.
- Une phase, plus technique, qui permettra de répondre aux besoins identifiés précédemment dont l'objectif est de positionner techniquement et géographiquement ces infrastructures tout en minimisant leurs impacts sur le réseau.
- Enfin, la dernière, et non des moindres, concerne l'investissement nécessaire au développement de ce schéma de développement et la recherche de partenaires financiers. C'est aussi pour cette raison que nous allons présenter notre étude au programme "d'investissement d'avenir véhicules du futur" nous permettant ainsi une aide pouvant atteindre les 50%.

GNV : Gaz Naturel Véhicule

Le GNV, ou carburant Gaz Naturel Véhicule, est un carburant gazeux composé essentiellement de méthane (CH₄) comprimé à 200 bars. Il est acheminé par le réseau de distribution publique.

Le bioGNV est la version renouvelable du GNV. Il est produit à partir de déchets organiques et présente l'avantage de pouvoir être produit localement.

Le SMED13 et le GNV

Les véhicules GNV sont des véhicules bicarburant essence/GNV. Disponibles en concession ou en adaptation, ils sont simples d'utilisation et confortables. L'autonomie avec le carburant GNV varie de 250 km à plus de 500 km suivant le type de véhicule.

Faire le plein de carburant GNV est aussi simple que pour tout autre carburant. La manipulation est confortable, propre et ne dure que de 2 à 5 minutes.

Recyclons nos déchets organiques pour faire rouler nos véhicules!

LE COMITÉ SYNDICAL

Chaque commune membre du SMED13 est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical.

Le comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal. Il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Pour faciliter la gestion quotidienne, le Comité Syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

LE BUREAU

Élu par le Comité Syndical, en 2013 le Bureau était composé d'un Président, de huit Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général et de 11 Membres.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CAO est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif). Elle est seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché. En 2013, elle s'est réunie 4 fois.

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Le travail du Bureau et les décisions du Comité Syndical sont préparés par des Commissions Extra-Syndicales.

- Commission "Contrôle de la Concession Electrique". Elle donne au concessionnaire ErDF son point d'analyse sur l'exécution du Service Public. Elle définit les thèmes du contrôle ponctuel.
- Commission "Travaux Electrification Rurale". Cette commission se réunit une fois par an afin d'émettre un avis sur les dossiers et proposer un projet de répartition de l'enveloppe financière FACE.
- Commission "Travaux enfouissement coordonnés des réseaux électriques et de communications électroniques" qui propose une répartition financière de l'enveloppe Article 8 selon des critères définis dans la convention signée avec ErDF.
- Commission "Maîtrise de la Demande d'Énergie / Énergies Renouvelable" qui travaille sur des thèmes spécifiques - en 2013, l'éclairage public - et propose des visites de sites exemplaires.
- Commission "Gaz". Elle fait vivre le cahier des charges en suivant le contrôle de la concession, l'analyse du CRAC et propose une validation de la redevance.
- Commission Communication. Elle prépare le budget et les orientations de la communication du SMED13.
- Commission Consultative des Services Publics Locaux. Elle a pour objectif de faire le lien entre les usagers du Service public de distribution d'énergie et le Syndicat.

LES SERVICES

En 2013, le SMED13 s'appuie sur la même équipe qu'en 2012. Elle est composée de 17 agents dont 9 femmes et 8 hommes. La moyenne d'âge est de 44 ans. Le plus jeune a 30 ans et le plus âgé a 57 ans.

La répartition

12 agents sont titulaires de la fonction publique territoriale.

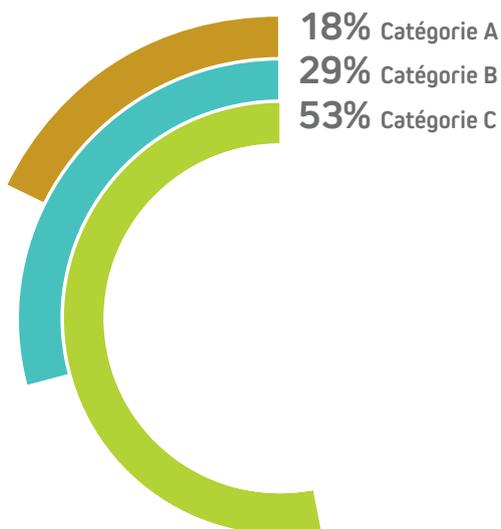
2 agents contractuels sont stagiaires de la fonction publique territoriale depuis le 01/12/2013 un agent administratif de la catégorie A et un agent technique de la catégorie B suite au dispositif des sélections professionnelles mis en place par la loi du 12 mars 2012.

3 agents sont contractuels en CDI.
30 % des agents sont à temps partiel.

Les agents sont répartis en 3 services :

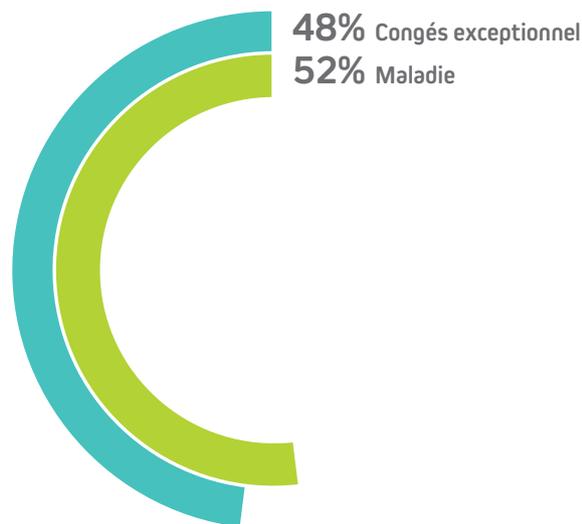
- Administration et financier : 6 agents
- Service gaz : 2 agents
- Service électricité : 9 agents

La répartition catégorielle du personnel



L'absentéisme

En 2013, on dénombre 74,5 jours d'absences dont 39 jours liés à la maladie et 35,5 jours pour congés exceptionnels (enfant malade, fonction élective, décès, hospitalisation famille, déménagement...).

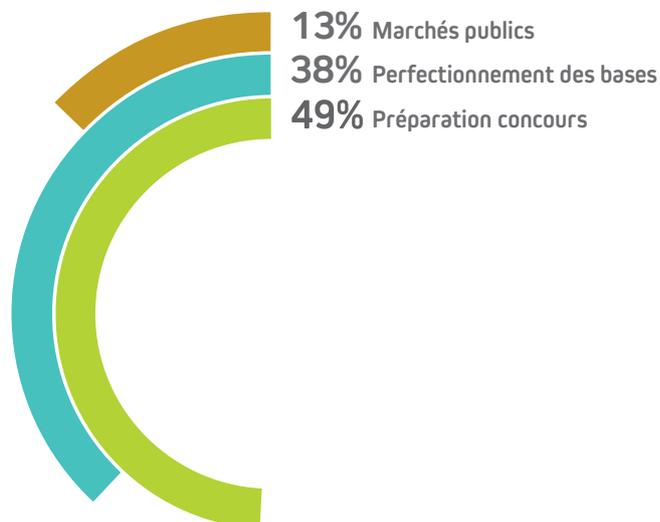


La formation

En 2013, environ 430€ en plus de la cotisation obligatoire CNFPT ont été consacrés à la formation. Les formations prodiguées ont un lien direct avec l'emploi. Elles ont été enseignées par le CNFPT ou par des organismes habilités.

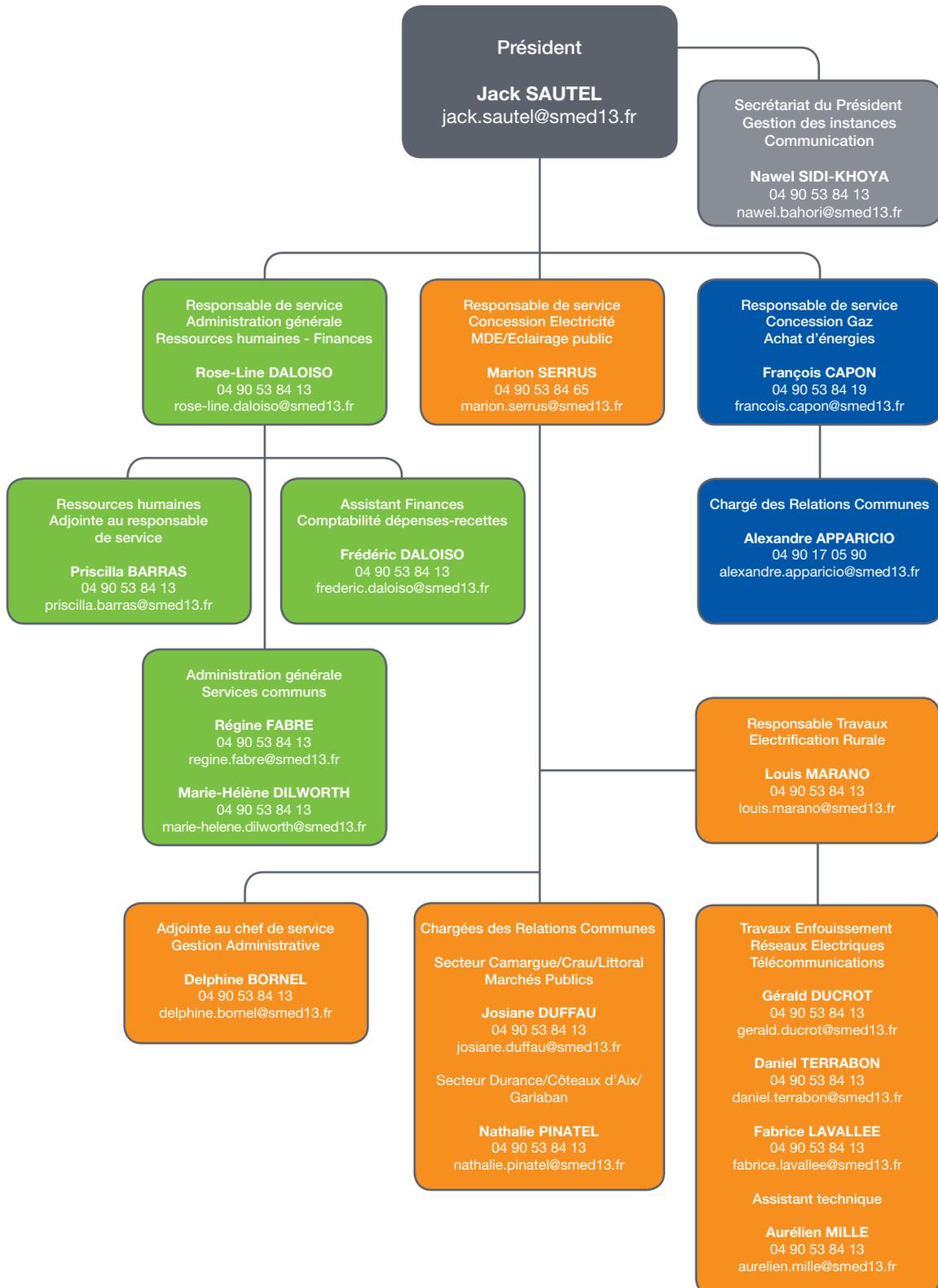
Au total on compte 39 jours de formation pour 7 agents dont 19 jours à la préparation au concours administratif, 15 jours consacrés à des formations de perfectionnement des bases (Excel, Word, rédaction de rapport...) et 5 jours consacrés aux marchés publics.

La répartition des jours de formations 2013





LE PERSONNEL



COMpte ADMINISTRATIF 2013

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Titres émis		2 753 896,37		5 036 512,98		7 790 409,35
Mandats émis	2 364 357,64		7 043 908,85		9 408 266,49	
Résultat de l'exercice		389 538,73	2 007 395,87		1 617 857,14	
Résultats reportés		948 535,44		3 049 969,11		3 998 504,35
Résultats de clôture		1 338 074,17		1 042 573,24		2 380 647,41
Résultat net		1 338 074,17		1 042 573,24		2 380 647,41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2013
Redevances :	
Redevances R1 GrDF	465 814,69
Redevances R1 ErDF	547 290,19
Redevances R2 ErDF	615 264,41
Taxe sur l'électricité	761 480,82
Participations communes :	
Cotisations	114 860,00
Maîtrise d'œuvre	240 596,47
Produits de gestion courante	0
Autres produits exceptionnel	5 300
Atténuation de charges	3 289,79
Opérations d'ordre	
Total recettes	2 753 896,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2013
PRET	800 000,00
Bonus écologique	2 000,00
Département	352 821,00
FACE	444 613,57
COMMUNES	1 864 690,19
ErDF	1 371 890,16
Régularisation 2181	4 008,08
TOTAL RECETTES	4 840 023,00
Opération d'ordre	196 489,98
TOTAL RECETTES	5 036 512,98

10

LE PATRIMOINE DU SMED13

ÉLÉMENTS FINANCIERS DES CONCESSIONS	2013	2012	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé électricité	114 126 278,00 €	113 422 480,00 €	0,62%
Redevance R1 (fonctionnement) électricité	537 920 €	524 999 €	5,92%

CARACTÉRISTIQUES DES CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ	2013	2012	VARIATION
Réseau BT souterrain	5 798 265	5 933 814	2,3%
Réseau BT aérien	6 768 564	6 725 562	-0,6%
Total réseau BT	12 566 829	12 659 376	0,7%
Taux d'enfouissement BT	46,1%	46,9%	1,73%
Réseau HTA souterrain	4 841 607	4 971 391	2,7%
Réseau HTA aérien	2 661 630	2 598 216	-2,4%
Total réseau HTA	7 504 097	7 569 606	0,9%
Taux d'enfouissement HTA	64,5%	65,7%	1,86%
Poste de transformation HTA/BT	10 449	10 554	1%

CLIENTS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ	2013	2012	VARIATION
Nombre de clients électricité	622 842	630 204	1,18%
Dont offre de marché	44 394	47 578	7,1%
Energie acheminée en kWh	7 204 958 513	7 310 188 561	1,5%
Recette d'acheminement	249 595 597	256 399 916	2,7%

QUALITÉ ET SÉCURITÉ ÉLECTRICITÉ	2013	2012	VARIATION
Durée moyenne de coupure par client BT hors événements exceptionnels (critère B HIX)	76	68	-10,8%
Nombre de clients mal alimentés en électricité	4 359	4 794	10%

CARACTÉRISTIQUES DES CONCESSIONS GAZ	2013	2012	VARIATION
Longueur réseau BP (m)	25 793	27 148	-5,25%
Longueur réseau MP (m)	1 957 299	1 932 726	1,26%
Total longueur réseau gaz (m)	1 983 092	1 959 874	1,17%
Dont Polyéthylène (PE) (m)	1 402 430	1 377 450	1,78%
Dont Acier (m)	566 436	567 447	-0,18%
Dont Autres (m)	14 226	14 977	-5,28%
Poste de distribution (u)	113	115	-1,77%

CLIENTS DE LA CONCESSION GAZ	2013	2012	VARIATION
Nombre de clients gaz naturel	90 713	90 416	0,33%
Energie acheminée en kWh	2 501 959	2 435 987	2,64%

QUALITÉ ET SÉCURITÉ GAZ	2013	2012	VARIATION
Nombre incidents sur réseau gaz naturel	1 492	1 423	4,62%
Clients coupés suite à incident	6 350	5 459	14,03%

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2013

N° D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
2013-01	28/02/2013	Programme Eclairage Public 2013/2014
2013-02	28/02/2013	Demande subvention ADEME PACA Eclairage Public
2013-03	28/02/2013	Demande subventions conseil général Eclairage Public
2013-04	28/02/2013	Avenant marchés travaux art8-lot n°9
2013-05	28/02/2013	Changement destinations aides CG 13
2013-06	28/02/2013	Compte administratif 2012
2013-07	28/02/2013	Compte de gestion 2012
2013-08	28/02/2013	Affectation des résultats
2013-09	28/02/2013	Cotisations des communes membres année 2013
2013-10	28/02/2013	Changement des membres du Bureau (Ceyreste)
2013-11	28/02/2013	Création poste adjoint technique principal 2e classe
2013-12	28/02/2013	Création poste adjoint administratif principal 2e classe
2013-13	28/02/2013	Création poste rédacteur principal 2e classe
2013-14	28/02/2013	Participation rallye de Monte-Carlo
2013-15	28/02/2013	Convention partenariat SMED13 et association gaz
2013-16	28/02/2013	Débat d'orientations budgétaires
2013-17	28/02/2013	Demande d'aides FEDER PACA construction locaux
2013-18	28/02/2013	Création poste d'adjoint technique 2e classe
2013-19	21/03/2013	Diagnostic Eclairage Public demande d'aide FEDER
2013-20	21/03/2013	Vote du budget 2013
2013-21	21/03/2013	Acquisition de véhicules
2013-22	21/03/2013	Adhésion Observatoire Régional de l'Energie
2013-23	16/05/2013	Répartition enveloppe FACE 2013, programme de renforcement
2013-24	16/05/2013	Répartition de l'enveloppe FACE 2013, programme extension
2013-25	16/05/2013	Répartition de l'enveloppe FACE 2013, programme de sécurisation
2013-26	16/05/2013	Répartition de l'enveloppe FACE 2013, programme de sécurisation, fils nus faibles sections
2013-27	16/05/2013	Répartition de l'enveloppe FACE 2013, programme enfouissement
2013-28	16/05/2013	Article 8 - répartition du programme 2013
2013-29	16/05/2013	Demande subvention Conseil général : Art 8-2013
2013-30	16/05/2013	Demande subvention Conseil général : télécoms 2013
2013-31	16/05/2013	Changement destination aides Conseil général - télécoms
2013-32	16/05/2013	Changement destination aides Conseil général - Article 8
2013-33	29/07/2013	Registre d'inventaire, sortie de l'actif
2013-34	29/07/2013	Décision modificative n°1 Budget primitif 2013
2013-35	29/07/2013	Actualisation du régime indemnitaire des agents du SMED13
2013-36	29/07/2013	Attribution du marché de travaux : construction locaux
2013-37	29/07/2013	Résorption emploi précaire
2013-38	29/07/2013	Actualisation du coefficient multiplicateur taxe communale sur la consommation finale d'électricité
2013-39	29/07/2013	MAPA audit de contrôle concession électrique
2013-40	29/07/2013	Modification programme 2011 article 8
2013-41	29/07/2013	Création d'un poste attaché territorial et d'un poste de technicien territorial
2013-42	29/07/2013	Renouvellement contrat de Monsieur Ducrot
2013-43	29/07/2013	Enveloppe de subvention Article 8 consommation des crédits
2013-44	29/07/2013	Cotisations des communes année 2014
2013-45	29/07/2013	Autorisation de mandater avant le vote du budget
2013-46	29/07/2013	Décision modificative n°2 budget 2013
2013-47	29/07/2013	Attribution marchés travaux d' Electrification Rurale 2014/2017
2013-48	29/07/2013	Marchés d'étude Article 8 enfouissement réseaux MAPA 2014-2015
2013-49	29/07/2013	Débat d'Orientations Budgétaires
2013-50	29/07/2013	Adhésion des communes de Lançon de Provence, La Fare Les Oliviers, Coudoux, Velaux et Ventabren
2013-51	29/07/2013	Adoption avenant contrat concession de distribution d'électricité
2013-52	29/07/2013	Convention réseaux fibre optique et vidéo projection
2013-53	29/07/2013	Convention partenariat SDIS 13/SMED13/ErDF DT 13

12

LES GRANDES ORIENTATIONS 2014

Jack Sautel, Président du Smed13

En 2014, le SMED13 va poursuivre les travaux de renforcement, sécurisation et dissimulation sur le réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

Il prolongera également la démarche "*Consommer juste pour un éclairage public durable*" en lançant une seconde tranche de diagnostics sur l'éclairage public des communes. Il analysera les rendus des diagnostics déjà élaborés afin de mettre en avant, à la maille du territoire du SMED13, les principaux indicateurs de références, les performances des parcs diagnostiqués, les rénovations globales à engager et les impacts environnementaux potentiels.

Le contrôle de la concession électrique sera effectué comme chaque année en interne, à la maille concession, avec un focus spécifique sur un échantillonnage de chantiers de raccordements et déplacements d'ouvrages, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ErDF, ainsi qu'un échantillonnage de dossiers liés aux dispositifs dédiés à la précarité énergétique, mis en œuvre par EDF, fournisseur historique au tarif réglementé.

Avec le nouveau traité de concession SMED13/GrDF signé en 2012, le SMED13 est partie prenante dans le développement du réseau de distribution publique de gaz.

Aussi, il prépare, en concertation avec ses partenaires, une étude prospective d'aménagement énergétique de son territoire avec l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de distribution publique de gaz combustible et des bornes de recharge GNV et électrique. Par ailleurs, et je m'en félicite, de nombreuses communes ont souhaité rejoindre notre concession Gaz confortant ainsi le rôle fédérateur du Syndicat dans les projets énergétiques des communes.



A propos des nouveaux locaux.

La pose de la première pierre des nouveaux locaux s'est déroulée in situ, dans une ambiance chaleureuse. De nombreux élus sont venus partager ce moment important pour l'avenir du Syndicat.

A cette occasion, en présence de nos partenaires financiers, nous avons signé le contrat départemental de développement et d'aménagement entre le SMED13 et le Conseil général des Bouches du Rhône.

Je tiens à remercier nos partenaires, le CG13, l'Europe, l'Etat, la Région PACA et l'ADEME, pour leurs concours financiers, mais aussi pour leurs conseils et leur accompagnements qui nous permettent de mener à bien cette entreprise qui me tient particulièrement à coeur. Apporter à notre Syndicat un patrimoine conséquent, donner à nos élus, nos agents, nos partenaires un espace de vie exemplaire tant sur le plan humain que sur le plan environnemental est l'un des objectifs que je me suis fixé.

La livraison est prévue fin 2014, en attendant profitons en image de cet instant qui nous a tous réunis.

Remerciements aux élus des communes-membres qui soutiennent et aident à cette réalisation.



- 
- 01
 - 02
 - 03
 - 04
 - 05
 - 06
 - 07
 - 08
 - 09
 - 10
 - 11
 - 12



Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône
31, chemin du Singe Vert - la Croix Blanche - route de Pélissanne - 13656 Salon de Provence cedex
Tél. : 04 90 53 84 13 - Fax : 04 90 53 84 14 - infosmed13@smed13.fr - www.smed13.fr

